

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/706 du 23/7/1982
/MTPS/DCATP/DEP. 2103.12

Portant reclassement et nomination de Monsieur
IBEAHOU BOUYA Raymond, Conducteur d'Agriculture
de 2ème échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

- (/u la Constitution du 0.7.79 ;
(/u la Loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la Loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des Fon-
ctionnaires ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62.130/MF du 9.5.62 fixant le régime de rému-
nération des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62.195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des Cadres ;
(/u le Décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des
Cadres de la Catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les Catégories
et Hiérarchies des Cadres créées par la Loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des Fonctionnaires des Cadres de l'Etat ;
(/u le Décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs
aux intégrations, nominations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ment ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des Agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n° 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u l'Arrêté n° 4028/MJT.DGA.DCGPCE/4/2 du 15.6.77 autorisant
Monsieur IBEAHOU BOUYA Raymond, Conducteur d'Agriculture à suivre un
stage de Formation à Cuba ;

D.C.F.

(/u l'additif n° 0716/MJT.SGFPT.DFP. 6/8/11 du 28.01.78
et l'Arrêté n° 4637/NTPSI.DGT.DCGPCE. du 25.07.1975 portant
reclassement et nomination à la Catégorie C, Hiérarchie I à titre ex-
ceptionnel et définitif de certains fonctionnaires de l'Agriculture
et Elevage titulaires du B.E.N.T.A. ;

(/u la lettre n° 670/DAAF/SAF du 21.8.81 transmettant le dossier
de l'intéressé ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 4.8.81 ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.60, susvisé, Monsieur IBEAKO BOUYA Raymond, Conducteur d'Agriculture de 2ème échelon indice 470 des Cadres de la Catégorie C, Hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) titulaire d'un diplôme d'Ingénieur, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Agropastorales de la Havane (Cuba), est reclassé à la Catégorie A, Hiérarchie I, et nommé Ingénieur d'Agriculture de 1er échelon, indice 830 ACC = néant.

ARTICLE 2 : Le présent Decret qui prendra effet tant du point de vue de la soldo que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 23 Juillet 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

P/ Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage.
Le Ministre des Eaux et Forêts

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale.

Bernard COMBO MATSIONA.-

ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFF/DFP 3
- D.B. 3
- D.C.F. 3
- MINI-AGR. ELEVAGE 2
- D.A.A.F. 2
- INTERESSE 2
- DOSSIER 3
- scaw/nc 2/00